



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2007**

**COMPTE RENDU**

**Date de Convocation :** L'an deux mille sept, le dix neuf décembre, à 19 heures,  
13/12/2007

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Roland GUICHARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Date d'affichage :** Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Piollet, Mme Aubert, M. Chopin, M. Manchet,  
21/12/2007 **Adjoints.**

M. Balac, Mme Hunaut, Mme Lachaux, M. Cremer, Mme Sineau, Mme Legrand,  
Mme Bouchet, M. Pelc, Mme Leballeur, M. Hatot, M. Carrara **Conseillers municipaux.**

**Nombre de Conseillers** **ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :**

En exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 21  
Mme Donati (P/Mme Dodrelle), Mme Renaud (P/Mme Bouchet), Mme Viot (P/Mme Sineau).

**ABSENTS, EXCUSES :** M. Le Bihan, Mme Chatelier, Mme Cambon, M. Duval, Mme Domange.

**ABSENTS :** M. Morel, Mme Grandin, M. Sourine.

***Monsieur Crémer a été élu Secrétaire de Séance.***

***Monsieur le Maire*** donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Monsieur le Maire*** demande l'inscription à l'ordre du jour d'un dossier relatif à la signature d'un acte notarié pour un bâtiment sis à Parmain 6 rue Guichard.

***Le Conseil municipal*** donne son accord pour l'inscription à l'ordre du jour du dossier « 6 rue Guichard ».

## **1) Construction de la gendarmerie de Parmain**

***Monsieur le Maire*** informe l'assemblée des différentes possibilités existantes pour la construction de la gendarmerie.

La préférence des Etats majors s'orientant sur un mode de construction reposant sur le décret de 1993 qui prévoit que la commune gère en direct la construction de la caserne, sollicite les subventions et les financements nécessaires à cette réalisation en partenariat avec l'Etat, la Région et le Conseil Général.

Ce dispositif ne pénalise pas la commune, la location consentie à la gendarmerie viendra couvrir les remboursements d'emprunts ainsi que les frais de fonctionnement de la structure.

***Monsieur Balac*** interroge Monsieur le Maire sur les garanties relatives à la pérennité du contrat avec la gendarmerie.

***Monsieur le Maire*** répond que lors de la signature du contrat de location, les dispositions seront prises dans ce sens.

=>**Le Conseil municipal** délibère et vote **A L'UNANIMITE** pour la réalisation de la gendarmerie de Parmain, sur le principe du décret de 1993.

## **2) Demande de Dotation Globale d'Equipement pour les travaux du local aux associations**

=> **SOLLICITE** à l'UNANIMITE la subvention Dotation globale d'Equipement pour les travaux du local associatif situé à côté du bureau de Poste.

## **3) Garantie d'emprunt Immobilière 3F**

=> **DELIBERE** et **ACCORDE** à l'UNANIMITE la Garantie de la ville de Parmain à la Société Immobilière 3 F pour la réalisation d'un emprunt de 415 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le programme de la maison-relais sise à Parmain, 129 rue du Maréchal Foch.

=> **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

A la demande de *Monsieur Balac*, *Monsieur le Maire* indique que le début des travaux est prévu aux environs de la fin du second semestre 2008.

## **4) 6 rue Guichard**

=> **DELIBERE** et **AUTORISE** à l'UNANIMITE Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants, Madame Dodrelle 1<sup>ère</sup> adjointe ou Monsieur Chopin, adjoint chargé de l'urbanisme, à signer l'acte de vente relatif à la propriété sise à Parmain 6 rue Guichard au prix de 107 000 euros.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.*

Roland GUICHARD  
Maire de PARMAIN  
Conseiller général du Val d'Oise